
CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 avril 2011

ORDRE du JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

- 1-/ PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 1^{er} AVRIL 2011 - APPROBATION
- 2-/ APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 ET L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - DECISIONS DU MAIRE
- 3-/ APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES - LISTE DES MARCHES PUBLICS SIGNES PAR M. LE MAIRE - COMPTE RENDU AU CONSEIL MUNICIPAL

Les points 2 et 3 ne font pas l'objet de délibérations en Conseil municipal

PERSONNEL COMMUNAL

- 4-/ REGIME INDEMNITAIRE - ACTUALISATION - CADRE D'EMPLOIS DES ATTACHES ET DES ADMINISTRATEURS
- 5-/ COMITE DE GESTION DES ŒUVRES SOCIALES - RENOUVELLEMENT DE MISE A DISPOSITION
- 6-/ DIRECTION DE L'URBANISME - EMPLOI DE CONTRACTUEL CHARGE DE PROJETS - CREATION
- 7-/ SUPPRESSION D'EMPLOI SPECIFIQUE
- 8-/ TABLEAU DES EFFECTIFS - AJUSTEMENT
- 9-/ FRAIS DE DEPLACEMENT - PREPARATION CONCOURS - REMBOURSEMENT

FINANCES

- 10-/ COMPTE DE GESTION DE MME LA TRESORIERE - EXERCICE 2010 - APPROBATION
- 11-/ COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2010 - APPROBATION
- 12-/ AFFECTATION DES RESULTATS 2010
 - A/ BUDGET PRINCIPAL
 - B/ BUDGET ANNEXE PARKINGS COUVERTS

C/ BUDGET ANNEXE SALLES MEUBLEES
D/ BUDGET ANNEXE CIMETIERE ET SERVICES EXTERIEURS DES POMPES FUNEBRES
E/ BUDGET ANNEXE AEROPORT

- 13-/ BUDGET PRIMITIF 2011 - APPROBATION
- 14-/ BUDGET PRIMITIF 2011 - TAUX D'IMPOSITION
- 15-/ SUBVENTION D'EQUILIBRE AUX BUDGETS ANNEXES
A/ BUDGET ANNEXE LOCATIONS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES
B/ BUDGET ANNEXE SALLES MEUBLEES
C/ BUDGET ANNEXE AEROPORT
- 16-/ AIDE DU CONSEIL GENERAL - FONDS 1 - DEMANDE DE SUBVENTION PLURIANNUELLE
- 17-/ PROVISIONS - CONSTITUTION ET REPRISE
- 18-/ MEDIATHEQUE - ATELIER INITIATION PEINTURE A L'HUILE - TARIF - CREATION
- 19-/ FRANCE LOIRE - CONSTRUCTION D'UNE MAISON RELAIS - GARANTIE D'EMPRUNT
- 20-/ CONSERVATOIRE A RAYONNEMENT DEPARTEMENTAL - TARIF - MODIFICATION
- 21-/ ORGANISME DE DROIT PRIVE -SUBVENTION DE PLUS DE 23 000€
- 22-/ SUBVENTIONS DIVERSES - ATTRIBUTION
- 23-/ EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - CBSE
- 24-/ ELECTRICITE - RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - CONTRAT DE CONCESSION AVEC ERDF - AVENANT N°1
- 25-/ LEGS DANY - TRAVAUX DE RENOVATION DE LA MEDIATHEQUE ET TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA BILLETTERIE ET DES 2 VESTIBULES DE L'OPERA - UTILISATION DES DISPONIBILITES
- 26-/ PONT BARRAGE REHABILITATION VANNE CLAPET N°2 - PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL PHASE 2
- 27-/ OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - TARIF - MODIFICATION

OPERATIONS TECHNIQUES

- 28-/ PLACE SAINT LOUIS - RUE SAINTE CECILE - RUE SAINTE BARBE - ADOPTION DU PROGRAMME DE RENOVATION - DETERMINATION DE L'ENVELOPPE FINANCIERE - AUTORISATION DE PROGRAMME - DEMANDE DE SUBVENTION
- 29-/ ECOLE MATERNELLE LYAUTEY - ADOPTION DU PROGRAMME D'EXTENSION / RENOVATION - DETERMINATION DE L'ENVELOPPE FINANCIERE - AUTORISATION DE PROGRAMME
- 30-/ PALAIS DES CONGRES OPERA - TERRASSE NORD - ADOPTION DU PROGRAMME DE RENOVATION - DETERMINATION DE L'ENVELOPPE FINANCIERE - AUTORISATION DE PROGRAMME - DEMANDE DE SUBVENTION

URBANISME / AMENAGEMENT

- 31-/ AGENCE D'URBANISME ET DE DEVELOPPEMENT CLERMONT METROPOLE - ADHESION
- 32-/ PLAGES DU LAC D'ALLIER - MISE EN VALEUR ET POURSUITE DE LA PROMENADE DE RIVE DROITE

AFFAIRES GENERALES

- 33-/ DROITS D'AUTEUR DE VALERY LARBAUD - CONTRATS D'EDITIONS GALLIMARD - AVENANT - SIGNATURE
- 34-/ ILOT GRAMONT - PARCELLES AI 204 (138 m²), AI 373 (41 m²) ET AI 374 (5 m²) - PROJET DE REHABILITATION - ETUDES PREALABLES
- 35-/ DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - TARIFS - MODIFICATION

QUESTIONS DIVERSES



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 22 avril 2011

N°4

OBJET :

**REGIME
INDEMNITAIRE**

**PRIME DE
FONCTIONS ET DE
RESULTATS**

**FILIERE
ADMINISTRATIVE
CATEGORIE A**

**DIRECTION DES
RESSOURCES
HUMAINES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN (jusqu'à la question n°30), Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS (jusqu'à la question n°10), Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Sylvie FONTAINE, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Marie-Hélène ROUSSIN à Stéphane VIVIER, Bernard KAJDAN (à partir de la question N°31), Franck DICHAMPS à Sylvie LALLIER (à partir de la question n°11), Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, article 20 notamment ;



Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n° 2008-1533 du 22 décembre 2008 relatif à la prime de fonctions et de résultats ;

Vu la circulaire du 27 septembre 2010 relative à la P.F.R. dans la Fonction publique territoriale;

Vu l'arrêté du 9 février 2011 fixant les corps et emplois bénéficiant de la prime de fonctions et de résultats ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 3 du 29 septembre 2006 refondant le régime indemnitaire ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 8 du 4 décembre 2009 fixant le régime indemnitaire des administrateurs avec application de la prime de fonctions et de résultats ;

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer la nature, les conditions d'attribution et les taux moyens des indemnités applicables aux agents de la Ville de Vichy ;

Considérant que la prime de fonctions et de résultats est exclusive de toutes autre indemnité liée aux fonctions et à la manière de servir à l'exception de celles énumérées par arrêté ;

Considérant que le régime indemnitaire ainsi fixé ne saurait être plus favorable que celui dont bénéficient les fonctionnaires de l'Etat exerçant des fonctions équivalentes ;

Vu l'avis du Comité technique paritaire en date du 13 avril 2011 ;



Propose au Conseil municipal :

- de remplacer les primes attribuées aux agents de la filière administrative de catégorie A par la prime de fonctions et de résultats pour les cadres d'emplois des attachés territoriaux et des administrateurs territoriaux, ainsi qu'il suit :

- de retenir et de suivre l'évolution des plafonds annuels prévus par les textes

- de permettre d'appliquer à ces plafonds, considérés alors comme montants de référence, un taux multiplicateur

Cadre d'emplois des Attachés		
	<u>Part Fonctions</u>	<u>Part Résultats</u>
<u>Grade</u>	<u>Taux *</u>	<u>Taux</u>
DIRECTEUR	6	6
ATTACHE PRINCIPAL	6	6
ATTACHE	6	6
Cadre d'emplois des Administrateurs		
	<u>Part Fonctions</u>	<u>Part Résultats</u>
<u>Grade</u>	<u>Taux *</u>	<u>Taux</u>
ADMINISTRATEUR	6	6
ADMINISTRATEUR HORS CLASSE	6	6

* Pour les agents logés par nécessité absolue de service, taux de 3 pour la part fonctionnelle.

- de permettre le calcul et le versement mensuel des attributions individuelles modulées selon les critères suivants :



Part fonctions

- Fait fonction de directeur de service participant au Comité de direction et aux réunions de cabinet
- Fait fonction de chef de service
- Fait fonction d'adjoint à un chef de service ou exerce une expertise.

Part résultats

- Contribution à l'élaboration et à la mise en forme de la politique de gestion de la Ville
- Implication dans la gestion du service et prise de responsabilité
- Participation aux objectifs généraux de gestion de la Ville.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte la mise en place de la prime de fonctions et de résultats selon les modalités définies ci-dessus,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 22 avril 2011.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal

Séance du 22 avril 2011

N°5

OBJET :

COMITE DE GESTION
DES ŒUVRES
SOCIALES

MISE A DISPOSITION
RENOUVELLEMENT
CONVENTION

DIRECTION DES
RESSOURCES
HUMAINES

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN (jusqu'à la question n°30), Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS (jusqu'à la question n°10), Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Sylvie FONTAINE, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Marie-Hélène ROUSSIN à Stéphane VIVIER, Bernard KAJDAN (à partir de la question N°31), Franck DICHAMPS à Sylvie LALLIER (à partir de la question n°11), Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 de modernisation de la fonction publique,



Séance du 22 avril 2011

Vu le décret n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux,

Considérant la nécessité de mettre à disposition un agent de la Ville de Vichy auprès du Comité de gestion des œuvres sociales afin d'assurer notamment des tâches de suivi administratif, de fonctionnement des commissions et d'accueil des adhérents,

Considérant que les conditions, notamment financières, de mise à disposition doivent faire l'objet d'une convention entre la ville de Vichy et le Comité de gestion des œuvres sociales,

Considérant que la commission administrative paritaire et le comité technique paritaire ont été consultés à ce sujet,

Propose au Conseil municipal d'autoriser M. le Maire à signer la convention ci-annexée réglant les modalités pratiques de la mise à disposition d'un agent de la Ville de Vichy auprès du Comité de gestion des œuvres sociales,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte la proposition,
- dit que la rémunération correspondant à ce poste sera imputée à l'article 64111 du budget, fonctionnalité 524,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 22 avril 2011

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 22 avril 2011

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°6

OBJET :

URBANISME

**EMPLOI
D'ASSISTANT
DE PROJET
RENOVATION
URBAINE**

CREATION

**DIRECTION DES
RESSOURCES
HUMAINES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN (jusqu'à la question n°30), Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS (jusqu'au la question n°10), Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Sylvie FONTAINE, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Marie-Hélène ROUSSIN à Stéphane VIVIER, Bernard KAJDAN (à partir de la question N°31), Franck DICHAMPS à Sylvie LALLIER (à partir de la question n°11), Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, article 3 notamment,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,



Séance du 22 Avril 2011

Vu la délibération n° 6 du 1^{er} avril 2011, par laquelle le Conseil municipal a décidé de relancer et d'élargir la concertation publique préalable à l'opération de rénovation urbaine du secteur des Ailes et du Stade Darragon,

Considérant que l'importance et la complexité de ce grand projet de rénovation urbaine nécessite la mise en œuvre de moyens complémentaires,

Considérant les besoins du service en compétences spécialisées en la matière pour l'encadrement, le suivi et l'animation des procédures techniques et réglementaires nécessaires, compétences correspondant à un diplôme supérieur dans le domaine de l'urbanisme et de l'aménagement,

Considérant que la durée de cette mission particulière est estimée à 12 mois,

Propose au Conseil municipal :

- de créer à compter du 1^{er} mai 2011 pour une durée d'un an, un emploi d'assistant de projet à temps complet auprès de la Direction de l'urbanisme,
- de rémunérer cet emploi sur la base de l'indice brut 492 correspondant au 4^{ème} échelon du grade d'ingénieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- adopte ces propositions,
- dit que la rémunération correspondant à ce poste sera imputée à l'article 64131 du budget de la collectivité, fonctionnalité 82.
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 22 avril 2011.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal

Séance du 22 avril 2011

N°7

OBJET :

EMPLOI SPECIFIQUE

SUPPRESSION

DIRECTION DES
RESSOURCES
HUMAINES

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoints au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN (jusqu'à la question n°30), Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS (jusqu'à la question n°10), Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Sylvie FONTAINE, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Marie-Hélène ROUSSIN à Stéphane VIVIER, Bernard KAJDAN (à partir de la question N°31), Franck DICHAMPS à Sylvie LALLIER (à partir de la question n°11), Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,



Séance du 22 Avril 2011

Vu la délibération du 22 avril 1994 créant un emploi spécifique de Directeur de police municipale ;

Vu l'avis favorable du Comité technique paritaire du 13 avril 2011 et l'information faite en Commission administrative paritaire du 30 mars 2011 ;

Considérant qu'il a été constaté la fin des missions jusqu'alors confiées ;

Considérant qu'il n'existe plus aucune mission relevant d'un besoin de la collectivité correspondant au niveau statutaire de cet emploi ;

Considérant la nécessaire prise en compte des contraintes budgétaires ;

Considérant que l'agent a été reçu et informé de la proposition faite ce jour à l'Assemblée délibérante de supprimer cet emploi ainsi que de ses droits.

Propose au Conseil municipal :

- de supprimer un emploi spécifique de Directeur de police municipale à compter du 1^{er} mai 2011
- de modifier le tableau des emplois de la Ville en conséquence

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 22 avril 2011.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 22 avril 2011

N°8

OBJET :

**TABLEAU DES
EFFECTIFS**

AJUSTEMENT

**DIRECTION DES
RESSOURCES
HUMAINES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN (jusqu'à la question n°30), Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS (jusqu'à la question n°10), Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Sylvie FONTAINE, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Marie-Hélène ROUSSIN à Stéphane VIVIER, Bernard KAJDAN (à partir de la question N°31), Franck DICHAMPS à Sylvie LALLIER (à partir de la question n°11), Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,



Séance du 22 avril 2011 :

Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois pris en application de l'article 4 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée,

Vu le tableau des effectifs approuvé par le Conseil municipal le 28 septembre 2007 et modifié au cours de séances ultérieures,

Vu la délibération du 15 décembre 2010,

Vu l'avis du Comité technique paritaire en date du 13 avril 2011,

Considérant la nécessité d'adapter le tableau des effectifs en tenant compte, des besoins de la collectivité et des avancements prévus après avis des commissions paritaires des 30 mars et 6 avril 2011,

Propose au Conseil municipal :

- de modifier, le tableau des effectifs des emplois permanents de la Ville de Vichy comme suit, avec effet au 1^{er} mai 2011 :

Séance du 22 avril 2011 :

		TABLEAU DES EMPLOIS AU 15/12/2010	NOUVEAU TABLEAU DES EMPLOIS
EMPLOIS PERMANENTS	CAT.		
<u>EMPLOI FONCTIONNEL</u>			
Directeur général des services des communes de 40 à 80.000 habitants	A	1	1
Directeur général adjoint des services des communes de 40 à 150.000 habitants	A	1	1
Directeur général des services techniques des communes de 40 à 80.000 habitants	A	1	1
SOUS TOTAL		3	3
<u>FILIERE ADMINISTRATIVE</u>			
Administrateur	A	1	1
Directeur	A	1	1
Attaché principal	A	2	3
Attaché territorial	A	8	8
Rédacteur chef	B	6	6
Rédacteur principal	B	4	2
Rédacteur	B	4	3
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	16	16
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	20	20
Adjoint administratif de 1ère classe	C	21	19
Adjoint administratif de 2ème classe	C	41	43
Adjoint administratif de 2ème classe à mi-temps	C	1	1
Chef de standard téléphonique	C	1	1
ES/Régisseur du marché	C	1	1
SOUS TOTAL		127	125

DEPARTEMENT DE L'ALLIER
COMMUNE DE VICHY



FILIERE TECHNIQUE			
Ingénieur en chef de classe exceptionnelle	A	1	1
Ingénieur en chef de classe normale	A	6	5
Ingénieur principal	A	4	4
Ingénieur	A	3	3
Technicien principal de 1ère classe	B	6	7
Technicien principal de 2ème classe	B	7	4
Technicien	B	2	4
Agent de maîtrise principal	C	28	26
Agent de maîtrise	C	29	30
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	25	24
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	58	50
Adjoint technique de 1ère classe	C	67	65
Adjoint technique de 2ème classe	C	117	117
Adjoint technique de 2ème classe à 34 H 00	C	1	1
Adjoint technique de 2ème classe à 32 H 00	C	1	1
Adjoint technique de 2ème classe à 30 H 00	C	6	6
Adjoint technique de 2ème classe à 24 H 00	C	1	1
Adjoint technique de 2ème classe à 20 H 00	C	5	5
SOUS TOTAL		367	354
FILIERE MEDICO SOCIALE SECTEUR SOCIAL			
Agent spécialisé des écoles maternelles principal de 2ème classe	C	13	13
Agent spécialisé de 1ère classe des écoles maternelles	C	24	24
SOUS TOTAL		37	37
FILIERE SPORTIVE			
Conseiller des activités physiques et sportives	A	1	1
Educateur des activités physiques et sportives hors classe	B	10	10
Educateur des activités physiques et sportives de 1ère classe	B	1	0
Educateur des activités physiques et sportives de 2ème classe	B	4	3
SOUS TOTAL		16	14
FILIERE DE LA POLICE MUNICIPALE			
Chef de service de police municipale de classe exceptionnelle	B	1	1
Chef de service de police municipale de classe supérieure	B	1	1
Chef de service de police municipale de classe normale	B	1	1
Chef de police municipale	C	1	1
Brigadier chef principal	C	14	14
Brigadier	C	6	7
Gardien de police municipale	C	3	2
ES/Directeur de la police municipale	A	1	0
SOUS TOTAL		28	27
FILIERE CULTURELLE			
Conservateur en chef (bibliothèque)	A	1	1
Bibliothécaire territorial	A	3	3
Assistant qualifié de conservation de hors classe	B	1	1
Assistant qualifié de conservation de 1ère classe	B	0	1
Assistant qualifié de conservation de 2ème classe	B	6	6
Assistant de conservation de 1ère classe	B	2	2
Assistant de conservation de 2ème classe	B	1	1
Adjoint du patrimoine principal de 1ère classe	C	3	3
Adjoint du patrimoine principal de 2ème classe	C	3	3
Adjoint du patrimoine de 2ème classe	C	4	4
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A	7	9
Professeur d'enseignement artistique hors classe - 14/16°	A	1	1
Professeur d'enseignement artistique classe normale	A	4	2
Assistant territorial spécialisé d'enseignement artistique	B	13	13
Assistant territorial spécialisé d'enseignement artistique - 4/20°	B	1	1
Assistant territorial d'enseignement artistique	B	1	1
SOUS TOTAL		51	52

Séance du 22 avril 2011 :

DEPARTEMENT DE L'ALLIER
COMMUNE DE VICHY



FILIERE ANIMATION			
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	1	1
Adjoint d'animation de 2ème classe	C	1	1
SOUS TOTAL		2	2
TOTAL GENERAL		628	611
EMPLOIS CONTRACTUELS		TABLEAU DES EMPLOIS AU 15/12/2010	NOUVEAU TABLEAU DES EMPLOIS
	CAT.		
Animateur développeur du marché couvert	A	1	1
Chef de projet urbain	A	1	1
Collaborateurs de cabinet (directeur de cabinet)	A	1	1
Collaborateurs de cabinet (chef de cabinet)	A	1	1
Directeur de la communication et des relations de presse	A	1	1
Assistant de communication	A	1	1
Chef de projet internet	A	1	1
Responsable secteur nuisances et habitat	A	1	1
Animateur des différents ateliers d'art du centre de loisirs	B	1	1
Collaborateurs de cabinet	B	1	1
Responsable accueil AFIS	B	1	1
Technicien bâtiment communaux	B	1	1
Technicien voirie et réseaux	B	1	1
Infographiste	C	1	1
TOTAL GENERAL		14	14

- de permettre de recruter des agents saisonniers non titulaires dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 pour exercer des fonctions dévolues aux adjoint administratif, adjoint technique, adjoint d'animation, adjoint du patrimoine et éducateur des activités physiques et sportives. Ces derniers devront disposés du brevet d'Etat ou du brevet professionnel de la jeunesse de l'éducation populaire et du sport. La rémunération s'effectuera par référence aux grilles indiciaires correspondantes aux emplois créés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 22 avril 2011.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 22 avril 2011

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°9

OBJET :

**FRAIS DE
DEPLACEMENT DU
PERSONNEL**

**REMBOURSEMENT
PREPARATION
CONCOURS**

**DIRECTION DES
RESSOURCES
HUMAINES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOLO, Bernard KAJDAN (jusqu'à la question n°30), Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS (jusqu'à la question n°10), Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Sylvie FONTAINE, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Marie-Hélène ROUSSIN à Stéphane VIVIER, Bernard KAJDAN (à partir de la question N°31), Franck DICHAMPS à Sylvie LALLIER (à partir de la question n°11), Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,



Séance du 22 avril 2011

Vu le décret n° 2007-23 du 5 janvier 2007, applicable aux agents des collectivités territoriales, modifiant le décret n° 2001-654 du 19 juillet 2001 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements des personnels des collectivités locales et établissements publics,

Vu l'arrêté du 3 juillet 2006 fixant les taux des indemnités kilométriques prévues à l'article 10 du décret 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements qui a fait l'objet d'une modification le 26 août 2008.

Vu les délibérations du 28 juin 2002 et du 15 décembre 2010 autorisant le remboursement des frais de déplacement du personnel et fixant les taux des indemnités,

Considérant que les frais de déplacement comprennent les frais de transports, de repas et d'hébergement

Considérant que selon les dispositions du décret du 19 juin 1991, il convient de distinguer les préparations aux concours et examens professionnels de la présentation à ces mêmes concours et examens professionnels

Propose au Conseil municipal :

- de retenir la prise en charge en faveur du personnel :

Des frais de transport liés à la participation aux épreuves des concours et des examens professionnels de la fonction publique territoriale.

Des frais de déplacement occasionnés pour la préparation à ces mêmes concours et examens professionnels dans la limite d'une prise en charge tous les 2 ans sous réserve de l'accord préalable de l'administration.



Séance du 22 avril 2011

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 22 avril 2011.
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 22 avril 2011

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°10

OBJET :

**COMPTE DE GESTION
DE MADAME LA
TRESORIERE DE
VICHY**

EXERCICE 2010

APPROBATION

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOLO, Bernard KAJDAN (jusqu'à la question n°30), Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS (jusqu'à la question n°10), Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Sylvie FONTAINE, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Marie-Hélène ROUSSIN à Stéphane VIVIER, Bernard KAJDAN (à partir de la question N°31), Franck DICHAMPS à Sylvie LALLIER (à partir de la question n°11), Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,



Séance du 22 avril 2011

Vu les comptes de gestion présentés par Madame la Trésorière principale de Vichy, relatifs au budget principal de la commune, et aux budgets annexes,

Le Conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°) – statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2010 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) – statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes,

3°) – statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

- déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2010 par le receveur municipal, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.



Séance du 22 avril 2011

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 22 avril 2011.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 22 avril 2011

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°11

OBJET :

**COMPTE
ADMINISTRATIF 2010**

APPROBATION

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOLO, Bernard KAJDAN (jusqu'à la question n°30), Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS (jusqu'à la question n°10), Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Sylvie FONTAINE, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Marie-Hélène ROUSSIN à Stéphane VIVIER, Bernard KAJDAN (à partir de la question N°31), Franck DICHAMPS à Sylvie LALLIER (à partir de la question n°11), Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

Le Conseil municipal,

Après que M. Maquin, Maire-Adjoint ait été élu Président de séance en application de l'article L 2121-14 du Code général des collectivités territoriales,

M. le Maire s'étant retiré au moment du vote,



Séance du 22 avril 2011

Délibérant sur le Compte administratif de l'exercice 2010 dressé par M. le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°/ - **lui donne acte** de la présentation du compte administratif, qui se résume comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

. INVESTISSEMENT :

- Total en dépenses 29 785 480,73 €
- Total en recettes..... 18 383 245,30 €

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses 43 197 892,74 €
- Total en recettes..... 55 460 331,78 €

**BUDGET ANNEXE PARKINGS COUVERTS ASSUJETTIS A LA
TVA :**

. INVESTISSEMENT :

- Total en dépenses 196 475,93 €
- Total en recettes..... 122 171,47 €

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses 109 526,16 €
- Total en recettes..... 265 750,66 €

BUDGET ANNEXE SALLES MEUBLEES LOUEES :

. INVESTISSEMENT :

- Total en dépenses 2 137 879,36 €
- Total en recettes..... 1 674 606,78 €

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses 554 757,67 €
- Total en recettes..... 941 961,64 €



Séance du 22 avril 2011

**BUDGET ANNEXE LOCATIONS INDUSTRIELLES ET
COMMERCIALES :**

. INVESTISSEMENT :

- Total en dépenses	126 534,90 €
- Total en recettes.....	212 471,98 €

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses	682 687,17 €
- Total en recettes.....	682 687,17 €

**BUDGET ANNEXE CIMETIERE SERVICES EXTERIEURS DES
POMPES FUNEBRES :**

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses	66 075,31 €
- Total en recettes.....	71 557,69 €

BUDGET ANNEXE AEROPORT DE VICHY- CHARMEIL :

. INVESTISSEMENT :

- Total en dépenses	19 125,23 €
- Total en recettes.....	8 552,09 €

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses	149 008,55 €
- Total en recettes.....	176 585,70 €

2°/ - **constate**, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,



Séance du 22 avril 2011

3°/ - **reconnait** la sincérité des restes à réaliser,

4°/ - **arrête** les résultats définitifs tels que résumés dans le Compte Administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 27 voix pour et 8 contre :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 22 avril 2011.
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 22 avril 2011

N°12

OBJET :

**AFFECTATION DES
RESULTATS 2010**

**A/ BUDGET
PRINCIPAL**

**DIRECTION DES
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN (jusqu'à la question n°30), Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS (jusqu'à la question n°10), Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Sylvie FONTAINE, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Marie-Hélène ROUSSIN à Stéphane VIVIER, Bernard KAJDAN (à partir de la question N°31), Franck DICHAMPS à Sylvie LALLIER (à partir de la question n°11), Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,



Séance du 22 avril 2011

Le Conseil municipal statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 12 262 439,04 €,

Propose au Conseil municipal :

- d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

a. Résultat de l'exercice N de la section de fonctionnement (précédé du signe + (excédent) ou - (déficit))	+ 3 384 132,78
b. Dont plus values nettes de cession d'éléments d'actif	
c. Résultats antérieurs reportés D002 du compte administratif N-1 (si déficit) R002 du compte administratif N-1 (si excédent)	+ 8 878 306,26
d. Résultats à affecter (d = a + c) (si d négatif, report du déficit en ligne D002 ci-dessous)	+ 12 262 439,04
Solde d'exécution de la section d'investissement	- 7 157 899,05
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement N-1 (précédé du signe + ou -) D001 (si négatif) R001 (si positif)	- 11 402 235,43
f. Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	+ 4 244 336,38
Besoin de financement = e + f	- 7 157 899,05
AFFECTATION = d	+ 12 262 439,04
1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1).)	+ 7 157 899,05
3) Report en exploitation R002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D672)	+ 5 104 539,99
DEFICIT REPORTE D002	



Séance du 22 avril 2011

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 27 voix pour et 8 contre :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 22 avril 2011.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 22 avril 2011

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°12

OBJET :

**AFFECTATION DES
RESULTATS 2010**

**B/ BUDGET ANNEXE
PARKINGS
COUVERTS**

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOLO, Bernard KAJDAN (jusqu'à la question n°30), Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS (jusqu'à la question n°10), Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Sylvie FONTAINE, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Marie-Hélène ROUSSIN à Stéphane VIVIER, Bernard KAJDAN (à partir de la question N°31), Franck DICHAMPS à Sylvie LALLIER (à partir de la question n°11), Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,



Séance du 22 avril 2011

Le Conseil municipal statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 156 224,50 €,

Propose au Conseil municipal :

- d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

a. Résultat de l'exercice N de la section de fonctionnement (précédé du signe + (excédent) ou - (déficit))	+ 156 224,50
b. Dont plus values nettes de cession d'éléments d'actif	
c. Résultats antérieurs reportés D002 du compte administratif N-1 (si déficit) R002 du compte administratif N-1 (si excédent)	
d. Résultats à affecter (d = a + c) (si d négatif, report du déficit en ligne D002 ci-dessous)	+ 156 224,50
Solde d'exécution de la section d'investissement	- 100 552,72
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement N-1 (précédé du signe + ou -) D001 (si négatif) R001 (si positif)	- 74 304,46
f. Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	- 26 248,26
Besoin de financement = e + f	- 100 552,72
AFFECTATION = d	+ 156 224,50
1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1).)	+ 100 552,72
3) Report en exploitation R002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D672)	+ 55 671,78
DEFICIT REPORTE D002	



Séance du 22 avril 2011

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 27 voix pour et 8 contre :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 22 avril 2011.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 22 avril 2011

N°12

OBJET :

**AFFECTATION DES
RESULTATS 2010
C/ BUDGET ANNEXE
SALLES MEUBLEES
LOUEES**

**DIRECTION DES
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN (jusqu'à la question n°30), Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS (jusqu'à la question n°10), Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Sylvie FONTAINE, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Marie-Hélène ROUSSIN à Stéphane VIVIER, Bernard KAJDAN (à partir de la question N°31), Franck DICHAMPS à Sylvie LALLIER (à partir de la question n°11), Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,



Séance du 22 avril 2011

Le Conseil municipal statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 387 203,97 €,

Propose au Conseil municipal :

- d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

a. Résultat de l'exercice N de la section de fonctionnement (précédé du signe + (excédent) ou - (déficit))	+ 387 203,97
b. Dont plus values nettes de cession d'éléments d'actif	
c. Résultats antérieurs reportés D002 du compte administratif N-1 (si déficit) R002 du compte administratif N-1 (si excédent)	
d. Résultats à affecter (d = a + c) (si d négatif, report du déficit en ligne D002 ci-dessous)	+ 387 203,97
Solde d'exécution de la section d'investissement	- 387 203,97
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement N-1 (précédé du signe + ou -) D001 (si négatif) R001 (si positif)	- 463 272,58
f. Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	+ 76 068,61
Besoin de financement = e + f	- 387 203,97
AFFECTATION = d	+ 387 203,97
1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1).)	+ 387 203,97
3) Report en exploitation R002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D672)	0
DEFICIT REPORTE D002	



Séance du 22 avril 2011

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 27 voix pour et 8 contre :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 22 avril 2011.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 22 avril 2011

N°12

OBJET :

**AFFECTATION DES
RESULTATS 2010
D/ BUDGET ANNEXE
CIMETIERE**

**DIRECTION DES
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN (jusqu'à la question n°30), Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS (jusqu'à la question n°10), Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Sylvie FONTAINE, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Marie-Hélène ROUSSIN à Stéphane VIVIER, Bernard KAJDAN (à partir de la question N°31), Franck DICHAMPS à Sylvie LALLIER (à partir de la question n°11), Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,



Séance du 22 avril 2011

Le Conseil municipal statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 5 482,38 €,

Propose au Conseil municipal :

- d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

a. Résultat de l'exercice N de la section de fonctionnement (précédé du signe + (excédent) ou - (déficit))	- 10 947,73
b. Dont plus values nettes de cession d'éléments d'actif	
c. Résultats antérieurs reportés D002 du compte administratif N-1 (si déficit) R002 du compte administratif N-1 (si excédent)	+ 16 430,11
d. Résultats à affecter (d = a + c) (si d négatif, report du déficit en ligne D002 ci-dessous)	+ 5 482,38
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement N-1 (précédé du signe + ou -) D001 (si négatif) R001 (si positif)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	
Besoin de financement = e + f	
AFFECTATION = d	+ 5 482,38
1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1).)	
3) Report en exploitation R002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D672)	+ 5 482,38
DEFICIT REPORTE D002	



Séance du 22 avril 2011

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 27 voix pour et 8 contre :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 22 avril 2011.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 22 avril 2011

N°12

OBJET :

**AFFECTATION DES
RESULTATS 2010
E/ BUDGET ANNEXE
AEROPORT**

**DIRECTION DES
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN (jusqu'à la question n°30), Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS (jusqu'au la question n°10), Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Sylvie FONTAINE, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Marie-Hélène ROUSSIN à Stéphane VIVIER, Bernard KAJDAN (à partir de la question N°31), Franck DICHAMPS à Sylvie LALLIER (à partir de la question n°11), Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,



Séance du 22 avril 2011

Le Conseil municipal statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2010,

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de 27 577,15 €,

Propose au Conseil municipal :

- d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

a. Résultat de l'exercice N de la section de fonctionnement (précédé du signe + (excédent) ou - (déficit))	+ 27 577,15
b. Dont plus values nettes de cession d'éléments d'actif	
c. Résultats antérieurs reportés D002 du compte administratif N-1 (si déficit) R002 du compte administratif N-1 (si excédent)	
d. Résultats à affecter (d = a + c) (si d négatif, report du déficit en ligne D002 ci-dessous)	+ 27 577,15
Solde d'exécution de la section d'investissement	- 27 577,15
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement N-1 (précédé du signe + ou -) D001 (si négatif) R001 (si positif)	-10 573,14
f. Solde des restes à réaliser d'investissement N-1	- 17 004,01
Besoin de financement = e + f	- 27 577,15
AFFECTATION = d	+ 27 577,15
1) Affectation en réserves R1064 en investissement pour le montant des plus values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué de 1).)	+ 27 577,15
3) Report en exploitation R002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D672)	0
DEFICIT REPORTE D002	



Séance du 22 avril 2011

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 27 voix pour et 8 contre :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 22 avril 2011.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 22 avril 2011

N°13

OBJET :

**BUDGET PRIMITIF
2011**

APPROBATION

**DIRECTION DES
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOLO, Bernard KAJDAN (jusqu'à la question n°30), Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS (jusqu'à la question n°10), Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Sylvie FONTAINE, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Marie-Hélène ROUSSIN à Stéphane VIVIER, Bernard KAJDAN (à partir de la question N°31), Franck DICHAMPS à Sylvie LALLIER (à partir de la question n°11), Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,



Séance du 22 avril 2011

Vu la loi n°94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux Collectivités locales,

Vu l'arrêté du 27 décembre 1996 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Propose au Conseil municipal :

- d'approuver le budget primitif pour l'exercice 2011 qui s'équilibre en recettes et en dépenses, y compris les reports, comme suit :

BUDGET PRINCIPAL :

. INVESTISSEMENT :

- Total en dépenses et en recettes .. 38 276 146,05 €

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses et en recettes 52 194 530,23 €

BUDGET ANNEXE PARKINGS COUVERTS ASSUJETTIS A LA TVA :

. INVESTISSEMENT :

- Total en dépenses et en recettes 228 552,72 €

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses et en recettes 320 051,14 €

BUDGET ANNEXE SALLES MEUBLEES LOUEES :

. INVESTISSEMENT :

- Total en dépenses et en recettes 2 224 240,97 €

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses et en recettes 844 077,75 €



Séance du 22 avril 2011

**BUDGET ANNEXE LOCATIONS INDUSTRIELLES ET
COMMERCIALES :**

. INVESTISSEMENT :

- Total en dépenses et en recettes 225 937,08 €

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses et en recettes 809 968,00 €

**BUDGET ANNEXE CIMETIERE SERVICES EXTERIEURS DES
POMPES FUNEBRES :**

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses et en recettes 63 282,38 €

BUDGET ANNEXE AEROPORT DE VICHY- CHARMEIL :

. INVESTISSEMENT :

- Total en dépenses et en recettes 58 077,15 €

. FONCTIONNEMENT :

- Total en dépenses et en recettes 213 310,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 27 voix
pour et 8 contre :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services
de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 22 avril 2011.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 22 avril 2011

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°14

OBJET :

**BUDGET PRIMITIF
2011**

TAUX D'IMPOSITION

**DIRECTION DES
FINANCES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoints au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOLO, Bernard KAJDAN (jusqu'à la question n°30), Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS (jusqu'au la question n°10), Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Sylvie FONTAINE, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Marie-Hélène ROUSSIN à Stéphane VIVIER, Bernard KAJDAN (à partir de la question N°31), Franck DICHAMPS à Sylvie LALLIER (à partir de la question n°11), Conseillers Municipaux.

SECRETARE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,



Séance du 22 avril 2011

Vu la loi n°94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales,

Vu l'arrêté du 27 décembre 1996 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 des communes et de leurs établissements publics administratifs,

Considérant la création de la Communauté d'Agglomération de Vichy le 1er Janvier 2002, qui perçoit désormais directement le produit de la taxe professionnelle,

Considérant la structure du Budget primitif 2011,

Propose au Conseil municipal :

- pour assurer l'équilibre budgétaire, de porter les taux d'imposition des impôts directs locaux tel qu'il suit :

. Taxe d'habitation	17,31 %
. Taxe foncière bâtie	22,68 %
. Taxe foncière non bâtie	25,62 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 27 voix pour et 8 contre :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 22 avril 2011.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 22 avril 2011

N°15

OBJET :

**SUBVENTION
D'EQUILIBRE**

**A / BUDGET ANNEXE
LOCATIONS
INDUSTRIELLES ET
COMMERCIALES**

**DIRECTION DES
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOLO, Bernard KAJDAN (jusqu'à la question n°30), Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS (jusqu'à la question n°10), Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Sylvie FONTAINE, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Marie-Hélène ROUSSIN à Stéphane VIVIER, Bernard KAJDAN (à partir de la question N°31), Franck DICHAMPS à Sylvie LALLIER (à partir de la question n°11), Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement les articles 2224-1 et 2224-2 afférents aux services publics à caractère industriel et commercial,



Séance du 22 avril 2011

Vu la délibération du Conseil municipal n° 8 du 28 mars 1997 relative à la création du budget annexe « Locations industrielles et commerciales »,

Expose :

Lors de sa séance du 28 mars 1997, le Conseil municipal a approuvé la création d'un budget annexe retraçant les opérations comptables afférentes aux locations industrielles et commerciales dont les recettes sont obligatoirement assujetties à la T.V.A. L'examen de ce budget annexe fait ressortir un déficit de la section de fonctionnement résultant principalement du coût de fonctionnement du grand marché couvert.

Considérant que les recettes constituées par les loyers demandés aux commerçants ne peuvent suffire à couvrir le déficit du budget annexe, qui supporte des charges liées notamment au remboursement des dépenses de construction du bâtiment et à l'amortissement de ce dernier, et que les tarifs pratiqués actuellement ne peuvent être augmentés à concurrence dudit déficit au risque de les rendre non concurrentiels et dissuasifs,

Propose au Conseil municipal :

- de voter une subvention de 535.100 € destinée à équilibrer le budget annexe « Locations industrielles et commerciales ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 27 voix pour et 8 contre :

- adopte cette proposition,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 22 avril 2011.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 22 avril 2011

N°15

OBJET :

**SUBVENTION
D'EQUILIBRE**

**B / BUDGET ANNEXE
SALLES MEUBLEES
LOUEES**

**DIRECTION DES
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOLO, Bernard KAJDAN (jusqu'à la question n°30), Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS (jusqu'à la question n°10), Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Sylvie FONTAINE, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Marie-Hélène ROUSSIN à Stéphane VIVIER, Bernard KAJDAN (à partir de la question N°31), Franck DICHAMPS à Sylvie LALLIER (à partir de la question n°11), Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement les articles 2224-1 et 2224-2 afférents aux services publics à caractère industriel et commercial,



Séance du 22 avril 2011

Vu la délibération du Conseil municipal n° 8 du 28 mars 1997 relative à la création du budget annexe « Salles meublées louées »,

Expose :

Lors de sa séance du 28 mars 1997, le Conseil municipal a approuvé la création d'un budget annexe retraçant les opérations comptables afférentes aux locations de certains locaux dont les recettes sont obligatoirement assujetties à la T.V.A. L'examen de ce budget annexe fait ressortir un déficit résultant principalement des travaux engagés au Palais des Congrès - Opéra (restauration de la billetterie et des deux vestibules, restauration de la terrasse extérieure)

Considérant que les recettes constituées par les loyers demandés pour la gestion de ces bâtiments ne peuvent suffire à couvrir le déficit du budget annexe, et que les tarifs pratiqués actuellement ne peuvent être augmentés à concurrence dudit déficit au risque de les rendre non concurrentiels et dissuasifs,

Propose au Conseil municipal :

- de voter une subvention de 254 000 € destinée à équilibrer le budget annexe « Salles meublées louées ».

contreAprès en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 27 voix pour et :

- adopte cette proposition,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 22 avril 2011.
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 22 avril 2011

N°15

OBJET :

**SUBVENTION
D'EQUILIBRE**

**C / BUDGET ANNEXE
AEROPORT DE
VICHY-CHARMEIL**

**DIRECTION DES
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOLO, Bernard KAJDAN (jusqu'à la question n°30), Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS (jusqu'à la question n°10), Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Sylvie FONTAINE, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Marie-Hélène ROUSSIN à Stéphane VIVIER, Bernard KAJDAN (à partir de la question N°31), Franck DICHAMPS à Sylvie LALLIER (à partir de la question n°11), Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et plus particulièrement les articles 2224-1 et 2224-2 afférents aux services publics à caractère industriel et commercial,



Séance du 22 avril 2011

Vu la délibération du Conseil municipal n° 3 du 19 décembre 2003 relative à la création du budget annexe « Aéroport de Vichy-Charmeil »,

Expose :

Lors de sa séance du 19 décembre 2003, le Conseil municipal a approuvé la création d'un budget annexe retraçant les opérations comptables afférentes à l'Aéroport Vichy-Charmeil dont les recettes sont obligatoirement assujetties à la T.V.A. L'examen de ce budget annexe fait ressortir un déficit de la section de fonctionnement résultant principalement de l'affectation de personnel qualifié sur le site, obligatoire au maintien du service.

Considérant que les recettes de l'Aéroport de Vichy-Charmeil ne peuvent à elles seules couvrir le déficit du budget annexe, les tarifs pratiqués actuellement ne pouvant être augmentés à due concurrence sans entraîner une perte de la fréquentation de cet équipement,

Propose au Conseil municipal :

- de voter une subvention de 164.800 € destinée à équilibrer le budget annexe « Aéroport de Vichy-Charmeil ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 27 voix pour et 8 contre :

- adopte cette proposition,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 22 avril 2011.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 22 avril 2011

N°16

OBJET :

**CONSEIL GENERAL
PARTENARIAT AVEC
LES COMMUNES
« FONDS 1 »**

**DEMANDE DE
SUBVENTION
GLOBALISEE
SUR 3 ANS**

**DIRECTION DES
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN (jusqu'à la question n°30), Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS (jusqu'à la question n°10), Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Sylvie FONTAINE, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Marie-Hélène ROUSSIN à Stéphane VIVIER, Bernard KAJDAN (à partir de la question N°31), Franck DICHAMPS à Sylvie LALLIER (à partir de la question n°11), Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,



Séance du 22 avril 2011

Vu le Code des marchés publics,

Vu les nouvelles modalités de partenariat mises en place avec les communes par le Conseil général de l'Allier,

Vu la lettre de M. le Président du Conseil général du 24 décembre 2010 informant la Ville de Vichy de ces nouvelles modalités et notamment la création de deux fonds dans le cadre d'une enveloppe budgétaire fermée, qui s'élève à 8,4 millions d'euros :

- un fonds de solidarité pour les équipements de proximité appelé « fonds 1 », d'un montant de 2,5 millions d'euros,
- un fonds d'équipements structurants, appelé « fonds 2 », d'un montant de 5,9 millions d'euros.

Considérant que le « fonds 1 » correspond à une dotation annuelle attribuée à chaque commune pour l'entretien courant de son patrimoine communal.

Considérant qu'au titre de l'année 2011, la dotation « fonds 1 » de la Ville de Vichy s'élève, selon des critères définis par le Conseil général, à 26.480 € pour un taux de subvention fixé à 50%.

Considérant que la Commune doit déposer sur Internet, après le vote de son budget, sur un compte personnalisé et avant le 29 avril 2011, un dossier de demande d'attribution du « fonds 1 » pour 3 années comprenant une délibération exécutoire du Conseil municipal présentant le montant hors taxe des investissements éligibles au « fonds 1 ».



Séance du 22 avril 2011

Propose au Conseil municipal :

- de solliciter la globalisation de la dotation du fonds 1 sur trois années soit 2011, 2012 et 2013,

- de justifier la dotation « fonds 1 » du Conseil général de l'année 2011 à 2013 compris, d'un montant annuel de 26.480 €, notamment par les programmes d'investissements suivants (liste non exhaustive) :

- travaux de voirie
- travaux sur les bâtiments communaux,

pour un montant total minimum de 158.880 €,

- autorise le Maire à solliciter la subvention au titre du « fonds 1 » au vu des dépenses sus-citées,

- dit que les dépenses et recettes correspondantes sont inscrites au budget primitif de l'année 2011 aux articles 2313 et 1322 du budget d'investissement de la Ville de Vichy,

- de donner mandat à M. le Maire pour la signature de tous les documents correspondants,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 22 avril 2011.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 22 avril 2011

N°17

OBJET :

**CONSTITUTION ET
REPRISE DE
PROVISIONS**

2010 / 2011

**DIRECTION DES
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN (jusqu'à la question n°30), Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS (jusqu'au la question n°10), Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Sylvie FONTAINE, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Marie-Hélène ROUSSIN à Stéphane VIVIER, Bernard KAJDAN (à partir de la question N°31), Franck DICHAMPS à Sylvie LALLIER (à partir de la question n°11), Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT.

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,



Séance du 22 avril 2011

Vu l'article R2321-2 du CGCT qui stipule que l'assemblée délibérante détermine les montants, les conditions de constitution ou de reprise des provisions, et le cas échéant, de répartition et d'ajustement de la provision,

Considérant que le suivi et l'emploi des provisions sont retracés sur l'état des provisions constituées joint au budget primitif et au compte administratif,

Propose au Conseil municipal :

- d'approuver l'état des provisions du compte administratif 2010 et du budget primitif 2011 ci-annexé.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 22 avril 2011.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 22 avril 2011

N°18

OBJET :

**MEDIATHEQUE
ATELIER INITIATION
PEINTURE A L'HUILE**

**TARIF
CREATION**

**DIRECTION DES
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN (jusqu'à la question n°30), Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS (jusqu'à la question n°10), Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Sylvie FONTAINE, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Marie-Hélène ROUSSIN à Stéphane VIVIER, Bernard KAJDAN (à partir de la question N°31), Franck DICHAMPS à Sylvie LALLIER (à partir de la question n°11), Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,



Séance du 22 avril 2011

Considérant que la Médiathèque a mis en place des ateliers d'initiation à la peinture à l'huile destinés aux enfants à partir de 7 ans, aux adolescents et aux adultes, en faisant appel à un intervenant extérieur,

Considérant que ces ateliers pédagogiques, mettant en valeur les collections permanentes du musée, répondent à une demande d'un public diversifié, renouvelé et en progression constante,

Considérant que le fonctionnement de ces ateliers représente un coût pour la Ville de Vichy, tant pour le paiement du prestataire que pour le renouvellement du matériel de peinture et de nettoyage,

Propose au Conseil municipal :

- une tarification de 5 euros TTC par atelier et par participant à partir du mois de septembre 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,
- dit que les recettes correspondantes seront imputées à l'article 7062, fonctionnalité 322 du budget principal de la Ville de Vichy,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 22 avril 2011.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 22 avril 2011

N°19

OBJET :

**GARANTIE
D'EMPRUNT
FRANCE LOIRE**

**CONSTRUCTION
D'UNE MAISON
RELAIS**

**DIRECTION DES
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN (jusqu'à la question n°30), Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS (jusqu'à la question n°10), Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Sylvie FONTAINE, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Marie-Hélène ROUSSIN à Stéphane VIVIER, Bernard KAJDAN (à partir de la question N°31), Franck DICHAMPS à Sylvie LALLIER (à partir de la question n°11), Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,



Séance du 22 avril 2011

Vu la demande formulée par SA HLM France Loire en date du 22 mars 2011 tendant à obtenir la garantie de la commune pour deux emprunts pour un montant total de 1 250 000 € qu'elle s'apprête à contracter afin de financer les travaux de construction d'une maison relais de 20 logements située 79, avenue Gramont et 30, allée Mesdames à Vichy,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu la délibération n°25 du 24 septembre 2010, adoptant le règlement du programme local de l'habitat de Vichy Val d'Allier, notamment la fiche 2 du règlement (garanties d'emprunt des opérations de logement social),

Propose au Conseil municipal :

- de faire droit à la demande de la SA HLM France Loire pour une garantie d'emprunt à hauteur de 26,66%, en vertu des articles L2252-1 et L2252-2 du CGCT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve cette proposition et adopte, à cet effet, les dispositions suivantes :

- Article 1 : L'assemblée délibérante de la Ville de Vichy accorde sa garantie à hauteur de 26,66% pour le remboursement de deux emprunts d'un montant total de 1 250 000€ souscrit par la SA HLM France Loire auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ces prêts PLAI sont destinés à financer les travaux de construction d'une maison relais comprenant 20 logements située à Vichy.

- Article 2 : Les caractéristiques des deux prêts sont les suivants :

Montant du prêt destiné au Foncier : 417 000€

Durée de la période de préfinancement : de 3 à 24 mois maximum

Durée de la période d'amortissement : 50 ans

Echéances : annuelles

Amortissement : progressif



Index : Livret A

Séance du 22 avril 2011

Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt – 20 pdb

Taux annuel de progressivité : 0.50%

Révisabilité des taux d'intérêts et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

Montant du prêt destiné aux travaux : 833 000€

Durée de la période de préfinancement : de 3 à 24 mois maximum

Durée de la période d'amortissement : 40 ans

Echéances : annuelles

Amortissement : progressif

Index : Livret A

Taux d'intérêt actuariel annuel : taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt – 20 pdb

Taux annuel de progressivité : 0.50%

Révisabilité des taux d'intérêts et de progressivité à chaque échéance : en fonction de la variation du taux du Livret A, sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0%.

- Article 3 : La garantie est accordée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité *pour le prêt destiné au foncier* est accordée pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 50 ans, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SA HLM France Loire dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles au terme de cette période.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la SA HLM France Loire pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.



Séance du 22 avril 2011

La garantie de la collectivité pour le prêt destiné aux travaux est accordée pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 40 ans, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SA HLM France Loire dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Il est précisé que si la durée de préfinancement retenue par l'emprunteur est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles au terme de cette période.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage à se substituer à la SA HLM France Loire pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- Article 4 : le Conseil s'engage pendant toute la durée des prêts, à libérer en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

- Article 5 : le Conseil autorise M. le Maire à intervenir aux contrats de prêt qui seront passés entre la Caisse de dépôts et consignations et l'emprunteur.

- et charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 22 avril 2011.
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 22 Avril 2011

N°20

OBJET :

**CONSERVATOIRE
A RAYONNEMENT
DEPARTEMENTAL**

TARIFS

ACTUALISATION

**DIRECTION DES
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN (jusqu'à la question n°30), Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS (jusqu'à la question n°10), Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Sylvie FONTAINE, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Marie-Hélène ROUSSIN à Stéphane VIVIER, Bernard KAJDAN (à partir de la question N°31), Franck DICHAMPS à Sylvie LALLIER (à partir de la question n°11), Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,



Séance du 22 avril 2011

Vu les délibérations et décisions successives modifiant les tarifs du Conservatoire à Rayonnement Départemental et notamment la délibération du 18 juin 2010,

Considérant que la Ville souhaite revaloriser et harmoniser les tarifs du Conservatoire à Rayonnement Départemental à compter de la rentrée scolaire 2011/2012 ainsi qu'il suit dans le tableau ci annexé.

Propose au Conseil municipal :

Tarifification par cycle	Tarifs 2011/2012 Vichy et villes conventionnées**	Tarifs 2011/2012 hors Vichy et villes conventionnées**
Cursus scolaire (réductions possibles voir p.2)		
1er cycle	126	281
Adulte	252	506
2ème cycle	189	331
Adulte	315	563
3ème cycle	252	450
Adulte	378	660
Étudiants***		
1er cycle	126	253
2ème cycle	158	316
3ème cycle	189	380
Hors cursus scolaire		
Éveil musical, Atelier découverte*	90	110
Libre parcours (adultes)	252	506
Ensembles, chorales, Orchestres	90	110
Location d'instrument Règlement dès réception de l'instrument	105	169



Séance du 22 avril 2011

- * y compris prêt de l'instrument sauf piano et orgue
- ** sur présentation d'une copie par le **représentant légal** de l'avis de taxe d'habitation (ou justificatif de domicile), ou de taxe foncière ou de la CVAE (taxe professionnelle).
- *** sur présentation d'une carte d'étudiant, jusqu'à l'année scolaire du 25^{ème} anniversaire.

En cas d'inscription d'un même élève à plusieurs cycles, la facturation est établie en fonction du tarif du cycle le plus élevé.

En cas d'inscription de plusieurs enfants de la même famille à plusieurs cycles, le tarif plein est appliqué sur le cycle le plus bas, le(s) tarif(s) réduit(s) s'appliquant à (aux) l'autre(s) enfant(s) : (-50% du tarif plein).

Réductions :

-Pour les élèves inscrits à l'Orchestre d'Harmonie de Vichy ou inscrits à la Société Musicale (possible à partir de la 3^{ème} année du 2^{ème} cycle d'instrument), une réduction de 50% du coût de la scolarité de l'élève concerné sera appliquée. Elle n'est pas cumulable avec la réduction « à partir du 2^{ème} enfant inscrit dans le cursus scolaire » développée ci-dessus.

La réduction « à partir du 2^{ème} enfant dans le cursus scolaire » n'est pas applicable pour les élèves inscrits dans des pratiques musicales hors cursus scolaire : éveil, atelier découverte, chorale ensemble et orchestre.

-Les réductions ne sont pas cumulables entre elles.

Conditions de règlement :

Dès l'inscription, chaque élève devra préciser le mode de règlement de la facture de scolarité.

Deux possibilités :

1-facture de moins de 200€ - Règlement en une seule fois avant le 10 octobre 2011.

2-facture de 200€ ou plus – 7 prélèvements mensuels du 10/12/11 au 10/06/12 (sauf pour la location d'instruments).

Pour les familles ayant opté pour un règlement annuel, une facture sera envoyée au cours du 1^{er} trimestre de l'année scolaire.

Pour les familles ayant opté pour un règlement mensuel, un échéancier sera adressé également au cours du 1^{er} trimestre.

Les élèves arrivant en cours d'année, se verront facturer leur scolarité (pour le cursus scolaire) par trimestre (tarif annuel divisé par 3), et ne pourront en aucun cas bénéficier d'un règlement par mensualités.

Les tarifs des chorales, ensembles, ateliers découverte, éveil musical et location d'instrument ne pourront être divisés par trimestre, le tarif annuel sera à régler intégralement, quelque soit la date de l'inscription, ou la date de la location.

Le remboursement partiel d'un paiement déjà encaissé ne pourra être envisagé qu'en cas de force majeure, sur demande écrite sous certaines conditions :

- déménagement (justifié par toute pièce utile : facture de déménageur...)
- maladie (justifiée sur certificat médical)

Les autres cas de démission ne seront pas pris en considération, et aucun remboursement ne sera possible.

Nouveau :

- L'Orchestre d'Harmonie de Vichy et la Société Musicale de Vichy :

Chaque trimestre, un justificatif de présence signé et daté, sera transmis par le président des deux associations à l'administration du CRD, afin que l'élève puisse bénéficier d'un demi-tarif sur sa scolarité. Si des absences sont notées, l'élève sera dans l'obligation de régler une facture plein tarif.

- Atelier découverte : jusqu'à 12 ans.
- Libre parcours adulte : à partir de 18 ans : pour les élèves adultes, il permet de suivre les cours d'instrument (30 minutes hebdomadaires) sans formation musicale ou l'inverse. La pratique d'Orchestre reste possible.
- L'éveil musical est cumulable avec l'atelier découverte.
- Les réductions ne sont pas cumulables entre elles.



Séance du 22 avril 2011

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 27 voix pour et 8 contre :

- adopte ces propositions,
- dit que les recettes correspondantes seront imputées à l'article 7067, fonctionnalité 311 du budget principal,
- dit que les dépenses correspondant aux éventuels remboursements des inscriptions, sous réserve des dispositions des conditions de règlement en vigueur, seront imputés à l'article 678 du budget principal.
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 22 Avril 2011.
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 22 avril 2011

N° 21

OBJET :

**ORGANISMES DE
DROIT PRIVE**

**SUBVENTION
DE PLUS DE 23 000 €**

**DIRECTION DES
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOLO, Bernard KAJDAN (jusqu'à la question n°30), Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS (jusqu'au la question n°10), Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Sylvie FONTAINE, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Marie-Hélène ROUSSIN à Stéphane VIVIER, Bernard KAJDAN (à partir de la question N°31), Franck DICHAMPS à Sylvie LALLIER (à partir de la question n°11), Conseillers Municipaux.

SECRETARE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et notamment son article 10,

... / ...

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de la loi susvisée et prévoyant la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu la circulaire du 18 janvier 2010, relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations,

Considérant qu'il est nécessaire de conclure une convention d'attribution de subvention avec les organismes de droit privé bénéficiant de subvention d'un montant supérieur à vingt trois mille euros (23.000 €),

Propose au Conseil municipal :

- d'allouer une subvention aux associations suivantes :

1 - Musée de l'Opéra52 650 €

La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 321.

2 - Orchestre d'Harmonie de Vichy104 000 €

La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 33.

3 - SASP Jeanne d'Arc Vichy Val d'Allier Auvergne Basket
.....205 000 €

4 – CLUB DE L'AVIRON VICHYSOIS30 490 €

5 – RACING CLUB VICHY FOOTBALL36 000 €

6 – RACING CLUB VICHY RUGBY105 000 €

La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 40.

7 - CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE....

.....1 172 700 €

La dépense sera imputée à l'article 657362, fonctionnalité 520.

8 – COMITE DE GESTION DES ŒUVRES SOCIALES
DU PERSONNEL COMMUNAL VILLE DE VICHY..

.....712 196 €

La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 524.

9 – GROUPEMENT DES UTILISATEURS DU MARCHÉ
COUVERT60 000 €

La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 91.

10 – OFFICE DU TOURISME ET DU THERMALISME
DE VICHY4 484 560 €

La dépense sera imputée à l'article 65737, fonctionnalité 95.

11 – SOCIETE DES COURSES239 140 €

12 – PROMOTION COMMERCIALE ET TOURISTIQUE
DU CENTRE VILLE DE VICHY45 000 €

La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 95.

- d'autoriser M. le Maire ou ses adjoints délégués à signer chaque année, les modèles de conventions d'attributions de subventions ou avenants ci-joint annexés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- donne mandat à M. le Maire ou ses adjoints délégués pour la signature des conventions ou avenants à intervenir avec l'association ou l'organisme concerné,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 22 avril 2011.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 22 avril 2011

N°22

OBJET :

**SUBVENTIONS
DIVERSES**

ATTRIBUTION

**DIRECTION DES
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN (jusqu'à la question n°30), Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS (jusqu'au la question n°10), Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Sylvie FONTAINE, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Marie-Hélène ROUSSIN à Stéphane VIVIER, Bernard KAJDAN (à partir de la question N°31), Franck DICHAMPS à Sylvie LALLIER (à partir de la question n°11), Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

... / ...

Propose au Conseil municipal :

- d'allouer une subvention d'investissement aux associations suivantes :

- 1 – COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VICHY VAL D'ALLIER..... 2 000 €
- 2 - UNIVERSITE BLAISE PASCAL - Laboratoire des Matériaux Inorganiques 1 000 €

La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 025.

- 3 - COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE DES GARETS (La Colline) 500 €

La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 211.

- 4 - ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE GEORGES MECHIN 2 300 €.

La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 212.

- 5 - REGARDER...AGIR POUR VICHY ET SES ENVIRONS..... 1 500 €
- 6 - HIP HOP OTANTIKA-LES ENFANTS 2 LA RUE... 1 000 €
- 7 - CLUB AUDIOVISUEL 250 €
- 8 - ENSEMBLE VOCAL DE VICHY 500 €
- 9 - RENAISSANCE DES ORGUES ET MUSIQUE SACREE A SAINT LOUIS..... 3 500 €

La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 33.

- 10 - JOURNEES EQUESTRES DE L'AGGLOMERATION VICHYSOISE 1 200 €
- 11 - RACING CLUB VICHY ATHLETISME 6 000 €
- 12 - UNSS HANDBALL ALLIER 2 000 €
- 13 - VICHY TRIATHLON 1 500 €
- 14 - CLUB AVIRON VICHY 7 000 €
- 15 - YACHT CLUB VICHY..... 11 000 €
- 16 - FEDERATION FRANCAISE DE SPORT ADAPTE.....
..... 2 000 €
- 17 - COMITE ORGANISATION CHALLENGE VICHY
..... 20 000 €
- 18 - RACING CLUB VICHY FOOTBALL 3 000 €

La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 40.

19 - COMITE DE QUARTIER DU VIEUX VICHY ... 500 €
20 - UNION DEPARTEMENTALE DES SECTIONS
LOCALES DES MEDAILLES MILITAIRES DE L'ALLIER
..... 150 €

La dépense sera imputée à l'article 6574, fonctionnalité 524.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- donne mandat à M. le Maire pour la signature des conventions ou avenants à intervenir avec les associations concernées,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 22 avril 2011.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

NOTICE EXPLICATIVE

NB : Les conventions ou avenants à intervenir concernent uniquement les associations bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 euros, conformément aux dispositions de la loi du 12 avril 2000 et de son décret d'application du 6 juin 2001.

1 - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VICHY VAL D'ALLIER : 2 000 € pour l'organisation de la 20^{ème} édition des Rencontres Nationales de l'Economie Territoriale.

2 - UNIVERSITE BLAISE PASCAL - Laboratoire des Matériaux Inorganiques : 1 000 € pour l'organisation du « 4th Conference on Carbons for Energy Storage / Conversion and Environment Protection »

3 - COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE DES GARETS (La Colline) : 500 € pour le projet d'école « Atelier création de Marionnettes ».

4 - ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES DE L'ECOLE GEORGES MECHIN : 2 300 €, pour le projet scolaire au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement au Pays de Tronçais.

5 - REGARDER...AGIR POUR VICHY ET SES ENVIRONS : 1 500 €, pour l'exposition et les rencontres sur la thématique : Albert Londres, reporter de guerre – Les Dardanelles 1915 – 1917.

6 - HIP HOP OTANTIKA – LES ENFANTS 2 LA RUE : 1 000 €, pour l'aide à la réalisation d'un CD dans le cadre du projet « Chacun son Combat ».

7 - CLUB AUDIOVISUEL : 250 €, pour l'aide à la réalisation de la deuxième édition du Festival « Les amateurs font leur cinéma » le 17 mars 2011 à Vichy.

8 - ENSEMBLE VOCAL DE VICHY : 500 €, pour la participation au Festival International de Pineda de Mar du 1^{er} au 8 octobre 2011.

9 - RENAISSANCE DES ORGUES ET MUSIQUE SACREE A SAINT LOUIS : 3 500 €, pour le 20^{ème} anniversaire de l'orgue Aubertin.

10 - JOURNEES EQUESTRES DE L'AGGLOMERATION VICHYSOISE : 1 200 €, pour les Journées Equestres de l'Agglomération Vichyssoise 9 au 11 septembre 2011 et les 15 et 16 octobre 2011.

11 - RACING CLUB VICHY ATHLETISME : 6 000 € pour la 16^{ème} édition des Foulées Vichyssoises le 27 mars 2011.

12 - UNSS ALLIER HANDBALL : 2 000 € pour l'organisation du Championnat de France UNSS Handball Excellence cadet filles et garçons du 16 au 18 mai 2011.

13 - VICHY TRIATHLON : 1 500 €, pour le 20^{ème} triathlon de Vichy le 8 mai 2011.

14 - CLUB AVIRON VICHY : 7 000 €, pour le Championnat de France bateaux longs cadets/juniors les 15 et 16 juin 2011, et le Grand Challenge MAIF UNSS FFSA du 17 au 19 septembre 2011.

15 - YACHT CLUB VICHY : 10 000 € pour le Championnat de France de Motonautisme les 21 et 22 mai 2011 et 1 000 €, pour le Championnat National de Classe Tempest du 14 au 17 juillet 2011.

16 - FEDERATION FRANCAISE DE SPORT ADAPTE : 2 000 € pour le Championnat de France Pétanque Sport Adapté du 17 au 19 juin 2011.

17 - COMITE ORGANISATION CHALLENGE VICHY : 20 000 € pour l'organisation d'une épreuve internationale de triathlon longue distance « Challenge Vichy », le 21 août 2011.

18 - RACING CLUB VICHY FOOTBALL : 3 000 € pour la soirée au Palais du lac du 10 mars 2011.

19 - COMITE DE QUARTIER DU VIEUX VICHY : 500 € pour le nettoyage, les retouches et la pose d'un vernis anti graffitis sur les panneaux trompe l'œil de la Maison Albert Londres suite à des dégradations par TAGS.

20 - UNION DEPARTEMENTALE DES SECTIONS LOCALES DES MEDAILLES MILITAIRES DE L'ALLIER : 150 € pour l'acquisition d'un fanion en l'honneur des Dames d'entraide.



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 22 avril 2011

N°23

OBJET :

**EAU POTABLE ET
ASSAINISSEMENT**

**REDEVANCE
D'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC**

CBSE

**DIRECTION
GENERALE
DES SERVICES
TECHNIQUES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN (jusqu'à la question n°30), Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS (jusqu'à la question n°10), Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Sylvie FONTAINE, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Marie-Hélène ROUSSIN à Stéphane VIVIER, Bernard KAJDAN (à partir de la question N°31), Franck DICHAMPS à Sylvie LALLIER (à partir de la question n°11), Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles R2333-121 et suivants,



Séance du 22 avril 2011

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le décret n° 2009-1683 du 30 décembre 2009 relatif aux redevances dues aux communes, aux départements et aux régions en raison de l'occupation de leur domaine public par des ouvrages des services publics de distribution d'eau et d'assainissement,

Vu le contrat de concession pour la distribution publique d'eau potable sur Vichy conclu le 28 février 1990 avec la Compagnie Internationale de Service et d'Environnement (CISE), aux droits de laquelle s'est substituée la Compagnie Bourbonnaise de Services et d'Environnement (CBSE) en sa qualité de gestionnaire de réseaux de collecte des eaux usées et pluviales,

Vu le transfert de la compétence assainissement vers la Communauté d'Agglomération Vichy Val d'Allier depuis le 1^{er} janvier 2001 et du contrat d'affermage conclu le 28 février 1990 avec la CISE, aux droits de laquelle s'est substituée la CBSE,

Considérant que le mode de calcul de la redevance d'occupation du domaine public ne peut plus être appliqué depuis les évolutions législatives et réglementaires apportées au secteur de l'eau et de l'assainissement,

Propose au Conseil municipal :

- d'instituer une redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages des services de distribution d'eau et d'assainissement dans les conditions fixées dans le décret du 30 décembre 2009,

- d'en fixer le montant à 30 € par kilomètre de réseau, hors les branchements, et à 2 € par mètre carré d'emprise au sol pour les ouvrages bâtis non-linéaires, hors les regards de réseaux d'assainissement,

- de réviser ces montants, chaque année au 1^{er} janvier, proportionnellement à l'évolution de l'index "ingénierie", tel que cet index est défini au Journal officiel du 1er mars 1974 et publié au Bulletin officiel du ministère chargé de l'équipement.



Séance du 22 avril 2011

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 22 avril 2011.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 22 avril 2011

N°24

OBJET :

ELECTRICITE

**RESEAU PUBLIC DE
DISTRIBUTION
REDEVANCE
D'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC**

**CONTRAT DE
CONCESSION AVEC
ERDF**

AVENANT

**DIRECTION
GENERALE DES
SERVICES
TECHNIQUES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN (jusqu'à la question n°30), Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS (jusqu'au la question n°10), Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Sylvie FONTAINE, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Marie-Hélène ROUSSIN à Stéphane VIVIER, Bernard KAJDAN (à partir de la question N°31), Franck DICHAMPS à Sylvie LALLIER (à partir de la question n°11), Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles R 2333-105 et suivants,



Séance du 22 avril 2011

Vu la loi n° 53-661 du 1^{er} août 1953 et le décret n° 2002-409 du 26 mars 2002,

Vu le contrat de concession pour la distribution publique d'électricité sur Vichy conclu le 16 mai 1994 avec la société EDF, aux droits de laquelle s'est substituée ERDF en sa qualité de gestionnaire du réseau de distribution publique d'électricité depuis le 1^{er} janvier 2008 par application des articles 13 et 14 de la loi n° 2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz,

Considérant la reconduction exceptionnelle de l'article 27 du précédent cahier des charges de concession de juillet 1931 dans le contrat de 1994, dans le respect de la loi du 1^{er} août 1953 et des décrets de 1956 et de 2002,

Considérant que cette reconduction, a permis à la Ville de Vichy de bénéficier d'un régime spécifique de redevance d'occupation du domaine public par les réseaux de distribution d'électricité en maintenant les anciennes modalités de calcul des redevances au bénéfice de la collectivité dès lors que le montant était supérieur au nouveau calcul,

Considérant que le mode de calcul de cette redevance tel que défini à l'article 2 bis de l'annexe 1 du cahier des charges de distribution publique d'électricité, ne peut plus être appliqué depuis les évolutions législatives apportées au secteur de l'électricité, notamment la séparation des activités de distribution et de commercialisation de l'énergie électrique,

Considérant la proposition d'ERDF de redéfinir le montant et les modalités de calcul de cette redevance d'occupation du domaine public en arrêtant un forfait annuel de 243.883 €, actualisable à verser chaque année jusqu'en 2024, terme du contrat de concession en vigueur,

Considérant le projet d'avenant ci-joint modifiant les dispositions de l'article 2 bis de l'annexe 1 du cahier des charges du 16 mai 1994,



Séance du 22 avril 2011

Propose au Conseil municipal :

- d'adopter les dispositions de l'avenant au contrat de concession précité et ci-annexé,
- d'autoriser M. le Maire à signer le dit avenant,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 22 avril 2011.
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 22 avril 2011

N°25

OBJET :

**LEGS DANY
TRAVAUX DE
RENOVATION DE LA
MEDIATHEQUE
ET
TRAVAUX DE
RESTAURATION DE
LA BILLETTERIE ET
DES VESTIBULES DE
L'OPERA**

**UTILISATION DES
DISPONIBILITES**

**DIRECTION DES
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN (jusqu'à la question n°30), Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS (jusqu'à la question n°10), Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Sylvie FONTAINE, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Marie-Hélène ROUSSIN à Stéphane VIVIER, Bernard KAJDAN (à partir de la question N°31), Franck DICHAMPS à Sylvie LALLIER (à partir de la question n°11), Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,



Séance du 22 avril 2011

Vu les dispositions du legs de Mme Veuve Dany fait à la Ville de Vichy en 1993,

Vu la délibération n°11 en date du 15 décembre 2010 relative au plan de financement prévisionnel des travaux de restauration de la billetterie et des vestibules est et ouest du Théâtre-Opéra de la Ville de Vichy,

Vu la délibération n°12 en date du 15 décembre 2010 relative au plan de financement prévisionnel des travaux de rénovation des installations de chauffage, ventilation et climatisation de la Médiathèque Valery Larbaud de la Ville de Vichy,

Considérant l'opportunité d'utiliser les disponibilités du Legs Dany pour les travaux de restauration de la billetterie et des vestibules est et ouest du Théâtre-Opéra, déduction faite des subventions reçues ou à recevoir,

Considérant l'opportunité d'utiliser les disponibilités du Legs Dany pour les travaux de rénovation des installations de chauffage, ventilation et climatisation de la Médiathèque, déduction faite des subventions reçues ou à recevoir,

Propose au Conseil municipal :

- de l'autoriser à utiliser les disponibilités du Legs Dany :
 - pour le montant résiduel des travaux restant à la charge de la ville de Vichy des travaux de restauration de la billetterie et des vestibules est et ouest du Théâtre-Opéra pour un montant total de 143 180 € HT,



Séance du 22 avril 2011

- pour le montant résiduel des travaux restant à la charge de la Ville de Vichy des travaux de rénovation des installations de chauffage, ventilation et climatisation de la Médiathèque pour un montant total de 340 350 € HT,

- dit que le montant définitif des travaux restant à la charge de la Ville de Vichy et imputé sur ledit legs pourra évoluer en fonction des subventions réellement obtenues en financement des deux projets précités.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- d'imputer sur les disponibilités du legs Dany, le coût définitif des travaux restant à la charge de la Ville de Vichy déduction faite des subventions acquises en financement des deux projets précités,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 22 avril 2011.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 22 avril 2011

N°26

OBJET :

**PONT BARRAGE
REHABILITATION
VANNE CLAPET N°2**

**PLAN DE
FINANCEMENT
PREVISIONNEL**

PHASE 1 ET 2

**DIRECTION DES
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN (jusqu'à la question n°30), Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS (jusqu'à la question n°10), Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Sylvie FONTAINE, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Marie-Hélène ROUSSIN à Stéphane VIVIER, Bernard KAJDAN (à partir de la question N°31), Franck DICHAMPS à Sylvie LALLIER (à partir de la question n°11), Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,



Séance du 22 avril 2011

Vu le Code des marchés publics,

Vu la délibération n°14 du Conseil municipal du 30 juillet 2005 approuvant le programme de réhabilitation du barrage de Vichy,

Vu la délibération n°17 du Conseil municipal du 24 février 2006 autorisant M. le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre avec EDF-CIH,

Vu la délibération n°28 du Conseil municipal du 27 juin 2008 portant adoption de l'avant-projet définitif pour un coût prévisionnel de travaux de 3.011.962€ HT (valeur mai 2008) et autorisant la signature d'un avenant au marché de maîtrise portant son montant à 296 278,38 € HT (valeur décembre 2005),

Considérant, le marché de travaux confié au groupement d'entreprises BAUDAIN-CHATEAUNEUF/SAEM pour un montant total de 3 345 259 € HT en phases successives (variante avec trois vérins hydrauliques neufs) et la réactualisation de l'enveloppe financière de l'opération à 3 800 000 € HT (valeur 2009).

Considérant, qu'après études complémentaires réalisées sur le premier des sept clapets à réparer, il est apparu que l'état d'usure de la vanne clapet n°2 était plus important que prévu, nécessitant le remplacement complet du clapet et la révision de son coût, objet de la phase 2 de ce projet d'équipement.

Vu les financements susceptibles d'être sollicités au titre de ce projet,

Vu la délibération n°14 du Conseil municipal du 1^{er} avril 2011 approuvant le plan de financement prévisionnel de la phase 2 du projet, considérant que la phase 1 du projet correspond aux travaux déjà exécutés et mandatés à cette date,



Séance du 22 avril 2011

Propose au Conseil municipal :

- d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

Ministère de l'intérieur (phase 2): Vichy Val d'Allier (phase 1 et 2 - 10% de 2M€ maximum)	200 000 € 200 000 €
Total des subventions :	400 000 €
Part Ville de Vichy :	1 769 394 €
Coût total estimatif de la phase 1:	499 938 € HT
Coût total estimatif de la phase 2:	1 669 456 € HT
Coût total estimatif: (vanne clapet n°2)	2 169 394 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,
- dit que le plan de financement prévisionnel pourra éventuellement faire l'objet de modifications au fur et à mesure de la contractualisation définitive de la subvention restant à recevoir,
- dit que les crédits correspondants seront proposés au vote du budget primitif 2011 de la Ville de Vichy,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 22 avril 2011.
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 22 avril 2011

N°27

OBJET :

**OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC**

TARIFS

MODIFICATION

**DIRECTION DES
FINANCES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN (jusqu'à la question n°30), Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS (jusqu'au la question n°10), Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Sylvie FONTAINE, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Marie-Hélène ROUSSIN à Stéphane VIVIER, Bernard KAJDAN (à partir de la question N°31), Franck DICHAMPS à Sylvie LALLIER (à partir de la question n°11), Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,



Séance du 22 avril 2011

Vu la délibération du n°16 du 22 décembre 2006 modifiant les redevances d'occupation du domaine public dans le cadre des travaux,

Vu la décision n°2010-110 du 27 décembre 2010 actualisant le montant des redevances précitées,

Considérant que la Ville de Vichy se doit de rembourser les redevances pour l'occupation du domaine dans le cas où, par manquement de la Ville, la prestation n'a pas été effectuée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise la Ville à procéder au remboursement des redevances dûment acquittées, sur présentation et examen des pièces justificatives présentées par le demandeur, dès lors qu'il est constaté que la prestation n'a pu être correctement remplie par la faute de la Ville de Vichy.

- dit que les dépenses correspondantes aux éventuels remboursements seront imputées à l'article 678 fonctionnalité 020 du budget principal,

- dit que s'il s'agit d'un remboursement de faible montant (maximum 150 €), celui-ci pourra être payé sur la régie d'avance des dépenses urgentes et de faible montant,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 22 avril 2011.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 22 avril 2011

N°28

OBJET :

**PLACE SAINT LOUIS
RUE SAINTE CECILE
RUE SAINTE BARBE**

RENOVATION

**ADOPTION DU
PROGRAMME ET
DETERMINATION DE
L'ENVELOPPE
FINANCIERE**

**AUTORISATION DE
PROGRAMME**

**DEMANDE DE
SUBVENTION**

**DIRECTION
GENERALE
DES SERVICES
TECHNIQUES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN (jusqu'à la question n°30), Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS (jusqu'à la question n°10), Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Sylvie FONTAINE, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Marie-Hélène ROUSSIN à Stéphane VIVIER, Bernard KAJDAN (à partir de la question N°31), Franck DICHAMPS à Sylvie LALLIER (à partir de la question n°11), Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

Le

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,



Séance du 22 avril 2011

Vu le Code des marchés publics,

Vu le décret n° 93-1268 du 28 novembre 1993 relatif aux missions de maîtrise d'œuvre par des maîtres d'ouvrages publics,

Considérant l'intérêt de poursuivre le projet général de mise en valeur du centre ville et de revitalisation de ses commerces par le réaménagement de la place Saint Louis et des rues Sainte Cécile et Sainte Barbe,

Considérant le programme d'esquisse ci-joint établi par la Direction de la voirie et des réseaux divers et l'enveloppe financière de l'opération évaluée à 990.000 € TTC dont 900.000 €TTC de travaux et 90.000 € TTC d'étude,

Propose au Conseil municipal :

- d'adopter le programme d'esquisse de réaménagement de la place Saint Louis et des rues Sainte Cécile et Sainte Barbe, ci-joint annexé, pour une enveloppe financière prévisionnelle de 990.000 € TTC, ceux-ci étant à préciser et à amender lors des phases d'avant-projet,
- de lancer une consultation de maîtres d'œuvre pour assurer la conception de ce réaménagement, la maîtrise d'œuvre de la réalisation pouvant être assurée par la direction de la Voirie,
- de procéder à l'ouverture d'une autorisation de programme, créditée de 80.000 € TTC sur l'exercice budgétaire 2011,
- de l'autoriser à solliciter les subventions auprès des collectivités et organismes susceptibles d'aider au financement de cette opération,



Séance du 22 avril 2011

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 22 avril 2011
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 22 avril 2011

N°29

OBJET :

**ECOLE MATERNELLE
LYAUTEY**

**ADOPTION DU
PROGRAMME
D'EXTENSION /
RENOVATION**

**DETERMINATION DE
L'ENVELOPPE
FINANCIERE**

**AUTORISATION DE
PROGRAMME**

**DIRECTION
GENERALE DES
SERVICES
TECHNIQUES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN (jusqu'à la question n°30), Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS (jusqu'à la question n°10), Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Sylvie FONTAINE, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Marie-Hélène ROUSSIN à Stéphane VIVIER, Bernard KAJDAN (à partir de la question N°31), Franck DICHAMPS à Sylvie LALLIER (à partir de la question n°11), Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :
Reçue en Sous-préfecture
le :
Publiée ou notifiée
le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,



Séance du 22 avril 2011

Vu le Code des marchés publics,

Considérant les études de diagnostic du patrimoine bâti confiées fin 2008 au bureau d'études INGEROP portant sur le bâti, l'accessibilité et le thermique des écoles au titre d'une première phase, pour permettre une programmation de travaux de rénovation,

Considérant qu'au regard des évolutions de fréquentation des établissements scolaires du 1^{er} degré sur Vichy et des niveaux d'intervention nécessaires sur les bâtiments, ce sont les 3 écoles, maternelle Sévigné, maternelle Lyautey et élémentaire Lafaye qui ressortent prioritaires,

Considérant l'étude de programmation engagée en 2010 pour d'une part l'urbanisation de « l'îlot Hôtel de Ville » et d'autre part la restructuration des écoles maternelle et élémentaire Sévigné-Lafaye,

Considérant l'étude de faisabilité rendue en mars 2011 par l'équipe L. Barnichon architecte, IFTC économiste et ACFI, BET fluides sur la possibilité de rénovation et d'extension de l'école maternelle Lyautey,

Considérant le programme d'opération établi sur la base de cette étude de faisabilité pour un réaménagement des locaux comprenant principalement :

- la démolition de la salle de jeux actuelle pour reconstruction d'un bâtiment abritant salle de repos, bibliothèque et salle de jeux, avec préau et sanitaires sur cour,
- le reconditionnement des locaux existants pour 4 salles de classe, 1 salle des professeurs, 1 salle RASED, des locaux pour le personnel, le réfectoire, la cuisine, les sanitaires enfants et le bureau de direction,
- l'amélioration thermique du bâti et de la performance des installations de chauffage-ventilation et éclairage,
- la mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite avec création de deux rampes extérieures, pour un montant de travaux estimé à 1.050.000 € HT.



Séance du 22 avril 2011

Propose au Conseil municipal :

- d'approuver le programme de rénovation / extension de l'école maternelle Lyautey, ci-joint annexé, pour une enveloppe prévisionnelle de 1.510.000 € TTC (travaux, études et divers),
- d'engager la recherche d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation de cette opération,
- de procéder à l'ouverture d'une autorisation de programme abondée à hauteur de 50.000 € sur l'exercice budgétaire 2011.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 22 avril 2011.
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 22 avril 2011

N°30

OBJET :

**PALAIS DES
CONGRES - OPERA**

**TERRASSE NORD
RENOVATION**

**ADOPTION DU
PROGRAMME ET
DETERMINATION
DE L'ENVELOPPE
FINANCIERE**

**AUTORISATION DE
PROGRAMME**

**DEMANDE DE
SUBVENTION**

**DIRECTION
GENERALE DES
SERVICES
TECHNIQUES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN (jusqu'à la question n°30), Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS (jusqu'à la question n°10), Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Sylvie FONTAINE, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Marie-Hélène ROUSSIN à Stéphane VIVIER, Bernard KAJDAN (à partir de la question N°31), Franck DICHAMPS à Sylvie LALLIER (à partir de la question n°11), Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,



Séance du 22 avril 2011

Vu le Code des marchés publics,

Considérant les désordres répétés dus à des infiltrations d'eau en plafond de l'Espace Sévigné du Palais des Congrès et à des dégradations des dallages et de leur support en terrasse nord rendant progressivement les locaux impropres à leur destination,

Considérant les procédures entreprises au titre de la garantie décennale, n'ayant permis que des réfections ponctuelles, lesquelles sont remises en cause désormais par l'aggravation et la généralisation des désordres en terrasse,

Considérant le programme d'opération établi fin 2009 par M. Richard Duplat, Architecte en chef des Monuments historiques pour la restauration de la terrasse, la restitution de l'étanchéité et la restauration des escaliers extérieurs établissant le montant prévisionnel des travaux à 1 579 428,00 € HT (compris le remplacement de l'ensemble du dallage et l'intégration d'un accès PMR),

Propose au Conseil municipal :

- d'approuver le programme de restauration de la terrasse Nord et des escaliers extérieurs du Palais des Congrès, ci-joint annexé, pour une enveloppe financière de 1 850 000,00 € HT (travaux + maîtrise d'œuvre et autres missions),
- d'engager la recherche d'une équipe de maîtrise d'œuvre pour assurer la conception et réalisation de cette opération,
- de procéder à l'ouverture d'une autorisation de programme abondée à hauteur de 150 000 € sur l'exercice budgétaire 2011,
- de solliciter la participation financière de toutes les collectivités et de tous les organismes susceptibles d'aider au financement de cette opération.



Séance du 22 avril 2011

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 22 avril 2011.
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 22 avril 2011

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°31

OBJET :

**AGENCE
D'URBANISME ET DE
DEVELOPPEMENT
CLERMONT
METROPOLE**

ADHESION

**DIRECTION DE
L'URBANISME**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOLO, Bernard KAJDAN (jusqu'à la question n°30), Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS (jusqu'à la question n°10), Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Sylvie FONTAINE, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Marie-Hélène ROUSSIN à Stéphane VIVIER, Bernard KAJDAN (à partir de la question N°31), Franck DICHAMPS à Sylvie LALLIER (à partir de la question n°11), Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport établi en janvier 2007 par le groupe technique chargé d'étudier les orientations d'une future coopération métropolitaine à l'échelle de la plaque urbaine Clermont-Vichy, à la suite de l'appel à projets de coopération métropolitaine lancé par l'Etat en 2005,



Séance du 22 avril 2011

Vu le Document-cadre validé le 7 mars 2007 par les partenaires du réseau Clermont Auvergne Métropole, composé notamment des villes de Clermont-Ferrand et Vichy, des communautés d'agglomération Clermont Communauté et Vichy Val d'Allier et de la Région Auvergne,

Vu l'agrément donné le 14 avril 2011 par le Conseil d'administration de Clermont Métropole à l'adhésion de la Ville de Vichy à l'Agence d'Urbanisme et de Développement Clermont Métropole, moyennant une cotisation annuelle à fixer en fonction des missions qui pourront lui être confiées sur des sujets d'intérêt métropolitain relevant des compétences de la Ville de Vichy,

Considérant que le développement urbain, social et économique de Vichy est étroitement lié au développement de ses relations avec la métropole régionale et que de nombreuses actions menées depuis plusieurs années par sa municipalité ont été orientées dans ce sens,

Considérant que pour favoriser ce développement, il est aujourd'hui nécessaire de disposer d'un outil technique commun entre les collectivités concernées par l'ensemble du territoire métropolitain et considérant que l'Agence Clermont Métropole répond parfaitement à cet objectif, par son statut d'association indépendante et non décisionnelle, ainsi que par les moyens dont elle dispose au sein de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme,

Propose au Conseil municipal :

- que la Ville de Vichy adhère à l'association Loi de 1901 « Agence Clermont Métropole d'Urbanisme et de Développement », selon les conditions proposées par son Conseil d'Administration,

- de désigner les deux conseillers suivants pour représenter la Ville de Vichy au sein de l'Assemblée générale de Clermont Métropole :

- titulaire : **M. Gabriel MAQUIN**
- suppléant : **M. Frédéric AGUILERA**



Séance du 22 avril 2011

- de charger la Direction de l'urbanisme de la Ville de Vichy de la représenter au sein des instances techniques de l'Agence Clermont Métropole.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité pour l'adhésion et à l'unanimité des suffrages exprimés pour la désignation des délégués :

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 22 avril 2011.
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 22 avril 2011

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°32

OBJET :

**PLAGES DU LAC
D'ALLIER**

**MISE EN VALEUR
ET POURSUITE DE
LA PROMENADE
DE RIVE DROITE**

**DIRECTION DE
L'URBANISME**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN (jusqu'à la question n°30), Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS (jusqu'à la question n°10), Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Sylvie FONTAINE, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Marie-Hélène ROUSSIN à Stéphane VIVIER, Bernard KAJDAN (à partir de la question N°31), Franck DICHAMPS à Sylvie LALLIER (à partir de la question n°11), Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et le Code des marchés publics,

Vu la délibération n°34 du Conseil municipal du 19 décembre 2008, attribuant le marché de maîtrise d'œuvre de l'étude de sécurisation et de valorisation du site du Lac d'Allier à l'équipe pluridisciplinaire conduite par l'agence Axe Saône,



Séance du 22 avril 2011

Vu le marché de maîtrise d'œuvre n° 08201 passé le 2 janvier 2009 avec l'équipe conduite par Axe Saône et notamment sa tranche conditionnelle n° 1 portant sur le projet de mise en valeur des plages de la rive droite de l'Allier et sur sa réalisation,

Vu le rapport de l'étude du 1^{er} juin 2010 et les avant-projets élaborés par l'équipe d'Axe Saône, notamment l'avant-projet de mise en valeur des plages de rive droite ;

Considérant la qualité de l'étude du site du Lac d'Allier et en particulier de l'avant-projet de mise en valeur des plages, dans le cadre de la concertation approfondie menée avec les différents acteurs concernés, institutionnels, associatifs et économique,

Considérant le succès remporté par l'aménagement de la promenade de rive droite réalisée en aval et l'intérêt de poursuivre celle-ci en la reliant aux plages et aux parcs d'Allier par un aménagement paysager de qualité, afin de renforcer le cadre de vie et l'attractivité de Vichy et de redynamiser ses activités touristiques en bordure du Lac d'Allier,

Considérant le projet de convention de gestion de cette partie concernée du domaine public fluvial proposé par les services de l'Etat à la Ville de Vichy, auquel devra être annexé le projet définitif d'aménagement des plages,

Considérant les différents enjeux du projet de mise en valeur des plages en termes de paysage, d'environnement et de qualité des eaux, de mixité sociale et d'accessibilité, ainsi que de développement économique et touristique,

Propose au Conseil municipal :

- d'approuver les conclusions de l'étude de valorisation et de sécurisation du Lac d'Allier,

- d'approuver le programme de travaux défini par l'avant-projet de mise en valeur des plages de rive droite pour un montant hors taxe estimé à 8 142 697 euros,



Séance du 22 avril 2011

- d'approuver le plan de financement annexé à la présente délibération,

- de solliciter les participations financières auprès des partenaires concernés : l'Europe au titre de l'axe 5 du programme FEDER 2007/2013 pour le renforcement des qualités paysagères et environnementales du site inscrit du Lac d'Allier, l'Etat au titre de l'accessibilité de l'équipement touristique, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Communauté d'agglomération Vichy Val d'Allier pour la restructuration de l'assainissement des activités touristiques et de loisirs installées sur les plages.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés:

- adopte ces propositions,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 22 avril 2011.
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 22 avril 2011

N°33

OBJET :

**DROITS D'AUTEUR
DE VALERY
LARBAUD**

**AVENANT AUX
CONTRATS
D'EDITION
GALLIMARD**

SIGNATURE

**DIRECTION DES
AFFAIRES
GENERALES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN (jusqu'à la question n°30), Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS (jusqu'au la question n°10), Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Sylvie FONTAINE, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Marie-Hélène ROUSSIN à Stéphane VIVIER, Bernard KAJDAN (à partir de la question N°31), Franck DICHAMPS à Sylvie LALLIER (à partir de la question n°11), Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les contrats signés avec les Editions Gallimard en 1922, 1930, 1938, 1945 et 1966,

Vu le courrier du 14 janvier 2011 par lequel les Editions Gallimard proposent une diffusion numérique sur Internet des œuvres de Valery Larbaud dont la Ville de Vichy est l'ayant droit,



Séance du 22 avril 2011

Considérant que la diffusion numérique permettra une meilleure connaissance des textes de l'écrivain vichyssois, élargie à un vaste public,

Considérant que cette démarche s'inscrit dans une logique de diffusion via le catalogue de la Bibliothèque Nationale de France avec la base numérique GALLICA qui atteint actuellement plus d'un million d'ouvrages numérisés,

Considérant en outre que l'offre des Editions Gallimard prévoit, dans le cadre de consultations payantes, que la Ville de Vichy touchera 15 % sur le prix de vente hors taxe conseillé par l'éditeur pour chaque exemplaire téléchargé ou consulté en ligne par le public,

Propose au Conseil municipal :

- d'adopter l'avenant aux contrats de 1922, 1930, 1938, 1945 et 1966, ci-annexé, présenté par les Editions Gallimard, 5 rue Sébastien Bottin 75328 Paris Cedex 07 permettant la diffusion numérique des œuvres de Valery Larbaud,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte cette proposition,
- donne mandat à M. le Maire pour la signature de tous documents à intervenir,
- dit que les recettes correspondantes seront imputées à l'article 70388, fonctionnalité 01 du budget principal de la Ville de Vichy,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 22 avril 2011.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal

Séance du 22 avril 2011

N°34

OBJET :

ILOT GRAMONT

PARCELLES

AI 373 (41 m²)

AI 374 (5 m²)

AI 204 (138 m²)

**PROJET DE
REHABILITATION**

ETUDES PREALABLES

**DIRECTION DES
AFFAIRES
GENERALES**

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOLO, Bernard KAJDAN (jusqu'à la question n°30), Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS (jusqu'à la question n°10), Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Sylvie FONTAINE, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Marie-Hélène ROUSSIN à Stéphane VIVIER, Bernard KAJDAN (à partir de la question N°31), Franck DICHAMPS à Sylvie LALLIER (à partir de la question n°11), Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les correspondances échangées entre les propriétaires des parcelles cadastrées AI 373, AI 374 et AI 204 sises 11 et 13, avenue de Gramont à VICHY,



Séance du : 22 avril 2011

Vu la délibération n° 22 du 26 juin 2009 décidant l'acquisition d'un appartement de 38 m² sis 11 avenue de Gramont,

Considérant l'état dégradé des propriétés immobilières susvisées qui nuit à la qualité architecturale et urbanistique du secteur, notamment suite aux importantes rénovations en cours d'achèvement de la rue de Paris et de l'avenue de Gramont,

Considérant que ces parcelles pourraient notamment accueillir un projet d'habitat social contribuant à la mixité sociale du secteur,

Considérant l'impossibilité d'acquérir à l'amiable les lots restants sur les parcelles susvisées, nécessaires à engager la réhabilitation de cet îlot, et ce malgré des échanges durables menés entre la ville et les propriétaires ou leurs représentants,

Considérant que le recours à la procédure d'expropriation doit être envisagé pour mener à bien cette opération d'aménagement urbain,

Considérant que l'utilité publique de cet aménagement se justifie tant au niveau urbain qu'au niveau économique et social :

- le but est d'apporter un traitement spécifique à ce lieu, afin de créer une continuité urbaine et une qualité visuelle, en cohérence avec les récents aménagements publics environnants,

- la création d'une dizaine de logements sociaux de typologies variées répond à une demande des populations défavorisées, souhaitant habiter en centre ville, à proximité immédiate des crèches, des écoles, des commerces, des transports collectifs et des équipements en général,

Considérant que ces justifications permettent de considérer que les atteintes à la propriété privée et les inconvénients sociaux, financiers et écologiques ne sont pas excessifs par rapport aux intérêts urbains et économiques que présente l'opération d'aménagement urbain de l'îlot Gramont,



Séance du : 22 avril 2011

Propose au Conseil municipal :

- de lancer les études préalables à la réhabilitation des parcelles susvisées,

Ces études seront réalisées par la Ville de VICHY ou pourront être confiées à tout opérateur compétent,

- de décider d'engager une procédure d'expropriation pour acquérir les immeubles et biens nécessaires à la réalisation de l'opération d'aménagement urbain de l'ilot Gramont, sur les parcelles cadastrées AI 373, AI 374 et AI 204, pour lesquelles la négociation amiable n'a pu aboutir,

- de décider de constituer un dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique, conformément à l'article R11-3 du Code de l'expropriation, et en cas de besoin, un dossier d'enquête parcellaire, conformément à l'article R11-19 C du même code.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions,

- donne mandat à M. le Maire pour la signature de tous documents à intervenir,

- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 22 avril 2011.
Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,



VILLE DE VICHY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
Délibérations du Conseil municipal**

Séance du 22 avril 2011

Le Conseil municipal de la Ville de Vichy, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Claude MALHURET, Maire.

N°35

OBJET :

**DROITS
D'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC**

TARIFS

MODIFICATION

**DIRECTION
DES AFFAIRES
GENERALES**

PRESENTS : Claude MALHURET, Maire, Gabriel MAQUIN, Claire GRELET, Christian CORNE, Marie-Christine STEYER, Roger GOURLIER, Evelyne VOITELLIER, Jean-Jacques MARMOL, Christiane THOMAS-RIBAL, Frédéric AGUILERA, Charlotte BENOIT, Adjoint au Maire, Léo FUHRMANN, Lucienne BARTHELAT, Sylvie FONTAINE, Annick COM, Jean-Louis GUITARD, Marie-Odile COURSOL, Bernard KAJDAN (jusqu'à la question n°30), Sylvie LALLIER, Franck DICHAMPS (jusqu'à la question n°10), Kheira CHORFI, Stéphane VIVIER, Julien BASSINET, Marie FRADIN, Gloria SZPIEGA, Jean-Guy SIMON, Michel MARIEN, Christophe POMMERAY, Isabelle RECHARD, Hélène MILLET, Jean-Marie CHOQUET, Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT REMIS PROCURATION : Danièle BERTHAULT-FONTANILLE à Lucienne BARTHELAT, Serge CHATELAIN à Sylvie FONTAINE, William ATHLAN à Jean-Jacques MARMOL, Marie-Hélène ROUSSIN à Stéphane VIVIER, Bernard KAJDAN (à partir de la question N°31), Franck DICHAMPS à Sylvie LALLIER (à partir de la question n°11), Conseillers Municipaux.

SECRETAIRE : Charlotte BENOIT

Rendue exécutoire :

Reçue en Sous-préfecture

le :

Publiée ou notifiée

le :

M. le Maire,

Vu l'article L.2125-1 du Code général de la propriété des personnes publiques, disposant que toute occupation ou utilisation du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2213-6,



Séance du 22 avril 2011

Vu la délibération n° 14 du 11 juillet 1974 approuvant le principe de la mise en recouvrement des droits de voirie à Vichy,

Vu les délibérations n° 23 du 20 juin 1975, n° 15C du 3 décembre 1981 et n° 14 du 30 mars 1992 fixant les tarifs pour certains de ces droits,

Considérant que le montant de ces redevances n'a pas été actualisé depuis 1992,

Propose au Conseil municipal :

- de modifier ainsi qu'il suit lesdits tarifs :

- **Zone à forte activité commerciale** (suivant le plan annexé) :

. Terrasses ouvertes	35 €/m ² /an
. Terrasses couvertes et fermées	60 €/m ² /an
. Autres occupations ne faisant pas l'objet d'un tarif spécifique	25 €/m ² /an

- **Reste de la Ville**

. Terrasses ouvertes	20 €/m ² /an
. Terrasses couvertes et fermées	45 €/m ² /an
. Autres occupations ne faisant pas l'objet d'un tarif spécifique	15 €/m ² /an

- **Toutes zones** : une majoration de 5 €/m²/an sera appliquée sur les terrasses ouvertes qui seraient fermées totalement ou partiellement (notamment en période hivernale ou en fonction des aléas météorologiques) par des structures souples ou amovibles,



Séance du 22 avril 2011

Des exonérations partielles ou totales pourront être octroyées au cas par cas par M. le Maire en fonction des contraintes liées aux travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la Ville,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte ces propositions et délimite les deux zones susmentionnées comme indiquées sur le plan ci-joint,
- dit que ces tarifs s'appliquent à compter du 1^{er} juillet 2010,
- dit que les recettes correspondantes seront inscrites 70 323 fonctionnalité 822,
- charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication de cette décision.

A Vichy, le 22 avril 2011.

Les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,
Le Maire,